

---

## Parc national des Ecrins

### Consultation pour le balisage d'un itinéraire de VTT itinérant

**Avril 2021**

Date limite de remise des offres : 23 avril 2021



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen de  
Développement Régional



RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



l'Europe  
s'engage  
sur  
le Massif Alpin

Avec le soutien de



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

FONDS NATIONAL  
D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE  
Massif des Alpes

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

> *Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional ». Il bénéficie également du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)*

# 1. Informations concernant l'appel d'offres et exigences du Parc

## 1.1 Contexte et objet du marché

Depuis 2016 le Parc national des Écrins anime un projet de requalification et de promotion de l'itinérance à l'échelle du massif des Écrins : le **Grand Tour des Écrins**.

En 2016 et 2017 un premier programme Grand Tour des Écrins a permis de rénover le GR®54, de créer et/ou de

valoriser des boucles itinérantes pédestres dans différentes vallées du massif. Un réseau d'acteurs est en place et un comité de pilotage (Copil) est animé par le Parc national pour faire vivre les actions et les tours à l'échelle du massif des Ecrins (Région, Départements, ADT, CRT, OTI, CC, Espaces Valléens, socioprofessionnels, comités sportifs...). Des outils de promotion ont également été réalisés : carte touristique, dépliants de présentation des tours. Le Parc national des Écrins a aussi développé une application de valorisation des randonnées itinérantes : [www.grand-tour-ecrins.fr/](http://www.grand-tour-ecrins.fr/). Aujourd'hui, un total de 22 itinéraires de randonnées itinérantes (toutes activités confondues) sont en ligne. En parallèle, des séjours clés en main, des hébergements et des produits du terroir sont consultables sur ce portail.

Un nouveau programme pour la période 2019-2021 vise à consolider le travail sur les itinérances pédestres, à diversifier les offres avec du VTT en aire d'adhésion, de l'équestre ainsi qu'à initier un travail sur l'alpinisme. Dans ce contexte, le Copil et le Parc national ont proposé de contribuer à valoriser une offre d'itinérance à VTT faisant le tour de l'aire d'adhésion du Parc national (soit environ 400 km). Ce projet ambitieux a pour objectif de proposer une offre de VTT itinérant accessible, traversant les 7 vallées, aux nombreux atouts, du massif des Ecrins, dans un but de découverte du territoire. Par ailleurs, ce tour sera réalisable en VTTAE, pour proposer une offre adaptée à un public moins sportif, amateur de découverte et, de services. Certaines variantes plus faciles pour adeptes du VTTAE ont été identifiées.

Cet itinéraire est commun à une autre Grande Traversée sur environ 200 km : La Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT (GTHA). Il est également labellisé par la Fédération Française de Cyclisme comme « Grande Traversée ».

Le balisage des itinéraires est gage de qualité auprès du vététiste itinérant. Il lui permet d'évoluer en toute sérénité et renforce sa sécurité. Il est primordial pour la structuration d'une itinérance. De ce fait, le Parc a de fortes attentes vis à vis de cette prestation qui marque la continuité de la qualité des itinéraires qu'il propose et sur lesquels il intervient avec ses partenaires territoriaux.

## 1.2 Missions

### > Commande des balises « Grande Traversée » et autres éléments de balisage

- Balises plastique Grandes Traversées avec, l'appellation « Grand Tour des Ecrins » (termes soumis à ajustements avant la commande) en haut et en bas écrits en couleur violette : Pantone : 254 C. (cf : simulation en annexe).

NB : le triangle et les ronds inscrits sur la balise resteront rouges conformément aux prescriptions de la FFC. Dimensions : 120 X 120 mm, 1,2 mm d'épaisseur.

Ces balises devront pouvoir supporter les UV sur plusieurs années.

**Quantité : 2500 exemplaires.**

- Balises autocollantes Grandes Traversées avec, l'appellation « Grand Tour des Ecrins » (termes soumis à ajustements avant la commande) en haut et en bas écrits en couleur violette : Pantone : 254 C.

NB : le triangle et les ronds inscrits sur la balise resteront rouges conformément aux prescriptions de la FFC. Dimensions : 120 X 120 mm.

Ces balises devront pouvoir supporter les UV sur plusieurs années.

**Quantité : 500**

- Balises plastique rouges fausse route

**Quantité : 500**

- Balises plastique prudence

**Quantité : 200**

- Balises plastique double sens

**Quantité : 100**

NB : les balises devront avoir la mention : Fédération Française de Cyclisme ® .

- Planches adhésives de numéros de différentes couleurs pour apposer sur la balise les numéros de tours locaux le cas échéant.

**Quantité : 50 planches de chaque couleur (4 couleurs).**

- Adhésifs VTTAE (éclair), couleur à définir avant commande, pour les variantes plus faciles (décrites ci-dessous).

**Quantité : 500**

Tous ces éléments devront respecter les normes et les dimensions prescrites par la Fédération Française de Cyclisme, comme présenté ci-dessous.

<https://sitesvtt.ffc.fr/le-balisage-du-parcours-vtt/>

<https://www.hautes-alpes.fr/4830-randonnees.htm>

[https://network.ffc.fr/app/uploads/sites/2/2019/03/Cahier-Technique-VTT\\_Balisage\\_Classification\\_2018.pdf](https://network.ffc.fr/app/uploads/sites/2/2019/03/Cahier-Technique-VTT_Balisage_Classification_2018.pdf)

La Fédération Française de Cyclisme possède une centrale d'achat sur laquelle il est possible de commander ces éléments : <https://balisage-vtt.com/>

Mais il n'est pas obligatoire pour le prestataire de passer par là pour créer ses balises, tant que celles-ci respectent les normes en vigueur pour les balises FFC et tous les éléments définis plus haut.

- Réalisation d'adhésifs avec un fond opaque blanc destiné à couvrir une partie des balises Grande Traversée FFC déjà en place sur la GTHA. Le but est d'avoir les 2 appellations sur des balises existantes, en ajoutant au bas de la balise existante : « Grand Tour des Ecrins » en écriture violette : Pantone : 254 C. Dimension approximative de l'adhésif : 120 x 20 mm.

**Quantité : 300**

Avant toute commande, un échange aura lieu avec le maître d'ouvrage pour définir les termes exacts à faire figurer sur le balisage (appellations précises...), ainsi que les tailles de caractères. Pour l'ensemble des ces éléments des **Bons A Tirer** devront être fournis au maître d'ouvrage, qui les validera. Aucune balise ou autre élément ne devra être commandé avant l'approbation de ce BAT par le maître d'ouvrage.

### **> Balisage d'une partie de l'itinéraire du Grand Tour des Ecrins, Grande Traversée FFC.**

Les portions identifiées ci-dessous seront à baliser.

NB : le balisage intégral de l'itinéraire du Grand Tour des Ecrins n'est pas prévu. La partie commune avec la GTHA (de Villar d'Arène au col de Moissière, par le sud) ne fait pas partie de cette mission.

Les tronçons à baliser sont :

- l'itinéraire qui va du Col de Moissière (jonction avec la GTHA) jusqu'à Villar d'Arène, en passant par les territoires du Champsaur, Valgaudemar, Matheysine, Oisans, Briançonnais (cf carte en annexe), soit environ 180 km.

- les variantes plus faciles VTTAE au nombre de 6 (cf carte en annexe).

> Variante du plateau d'Emparis : 0,475 km

> Variante de la Guisane : 26,5 km

> Variante de Bouchier : 8 km

> Variante du Col des Combes : 7 km

> Variante de Mikéou : 8,7 km

> Variante de Réallon : 5,2 km

**Soit, environ 240 km à baliser.**

- **Option : Une variante d'environ 30 km pourra éventuellement être activée en cours d'année, pour un passage par la station des Deux-Alpes. Un prix forfaitaire sera proposé pour baliser cette variante.**

Les tracés très précis seront fournis au prestataire retenu lors de la réunion de calage.

Le balisage devra tenir compte des prescriptions de la FFC et des chartes départementales pour l'apposition des balises.

Le baliseur aura son propre matériel de balisage pour effectuer cette mission.

Une **prise de contact** avec le technicien gestionnaire de chaque communauté de communes sera à prévoir en amont de l'intervention sur le terrain, avec pour objectif d'échanger de façon très technique sur le tracé et d'identifier les endroits où des problèmes pourraient survenir. Lors de cette réunion, un échange aura lieu pour savoir si la collectivité souhaite prioriser le balisage GT et y ajouter les numéros des parcours locaux, ou s'il est préférable d'avoir 2 balises bien distinctes (parcours locaux + GT). Les lieux d'apposition de balises de prudence et de double sens pourront aussi faire l'objet de cet échange. Un mémo de quelques lignes sera rédigé pour chaque réunion et communiqué au Parc.

Les coordonnées de chacun des gestionnaires seront fournies par le Parc national.

### **1.3 Exigences de qualité**

Dans un souci d'homogénéisation, le travail de balisage devra être de bonne facture respectant les normes de la FFC, et les balisages des autres activités, ainsi que les éléments naturels, les éléments de patrimoine culturel, et de signalétique directionnelle.

Le baliseur interviendra sur le schéma de sentiers de différentes Communauté de Communes et sur leurs sites VTT FFC, pour le compte du Parc national des Ecrins. A ce titre son travail devra être exemplaire et complémentaire du service responsable des sentiers de ces structures partenaires.

Le baliseur n'est en aucun cas décideur du tracé à emprunter. Il devra se conformer au tracé proposé par le Parc national des Écrins, suite aux échanges avec les Communauté de Communes concernées. En cas de constat de problème sur un sentier (obstacle, dégradations...) ou de doute, il se mettra en relation avec la personne responsable du dossier au Parc national des Ecrins.

L'appel à des sous-traitants est autorisé par le Parc national sous réserve qu'ils aient les qualifications requises et seront placés sous la responsabilité du lauréat. Le prestataire retenu sera garant du travail effectué par ses sous-traitants (le cas échéant) et devra délivrer un ordre de mission pour chacun d'entre eux indiquant le tronçon exact à baliser. Le baliseur devra avoir en sa possession cet ordre de mission lors de ses interventions sur le terrain. Autant que faire se peut, le ou les baliseur(s) informera le Parc national et la communauté de communes des dates d'interventions prévues sur le terrain, qu'elles soient planifiées à l'avance ou du jour au lendemain.

### **1.4 Délais de livraison et calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel est celui-ci :

- Remise des offres jusqu'au vendredi 23 avril 2021 à 12h.
- La sélection du prestataire s'effectuera fin avril au plus tard.
- Le lancement de la prestation aura lieu début mai avec une réunion de calage.
- La mission devra être intégralement terminée, au plus tard, **à la mi-juillet 2021** (sans l'option 5). En cas de difficultés liées à la crise sanitaire liée à la Covid-19, un report pourra éventuellement être effectué.

## **2. Modalités d'échanges**

L'interlocuteur privilégié est le Parc national des Ecrins pour toute demande ou remarque, en la personne de Mathias Magen, chargé de mission « Grand Tour des Ecrins ». Toute question ou demande d'information complémentaire concernant le travail de balisage devra lui être adressée. Le début de la prestation sera cadré par une réunion de lancement fixant les modalités d'échanges et de suivi, le tracé exact, ainsi que le planning opérationnel. Cette réunion sera soit physique soit par visio conférence selon la disponibilité de chacun. Une réunion intermédiaire, en cours de prestation sera nécessaire pour faire un point sur l'avancement du travail. Des points téléphoniques ponctuels auront lieu tout au long de la prestation. Une réunion de bilan aura également lieu en fin de prestation. Celle-ci sera l'occasion pour le prestataire de faire un compte-rendu des actions de balisage effectuées, ainsi qu'un point éventuel sur les difficultés rencontrées ou tout autre information à faire remonter aux Communautés de Communes concernées.

## **3. Modalités de l'appel d'offres**

### **3.1 Formulation des offres**

A minima ; les renseignements suivants seront inclus dans la réponse à l'appel d'offre :

- un devis avec : le prix HT et TTC de la commande des balises et des autres éléments, détaillé pour chaque ligne et selon les quantités définies.
- Un forfait avec le prix HT et TTC pour le balisage selon le kilométrage fourni (incluant tous les frais annexes : frais de déplacement, de nuitée...),
- Un devis séparé avec le prix HT et TTC pour l'option.
- L'offre signée par la personne compétente.
- Les délais de réalisation avec un planning prévisionnel détaillé et une note méthodologique.
- Une liste de travaux de balisage déjà réalisés.
- Références et CV des baliseurs pressentis (sous-traitants inclus).

### **3.2 Négociation**

L'enveloppe budgétaire du Parc national est contrainte. La consultation prévoit une éventuelle phase de négociation avec les entreprises ayant répondu. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points sur lesquels portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

### **3.3 Critères de sélection des offres**

Prix comparé selon le devis : 40 %

Références, planning, méthodologie : 60 %

### **3.4 Modalités de paiement et notification**

Le lauréat du marché sera informé par une lettre de notification, sur laquelle figurera également l'échéancier de paiement.

Une lettre de notification sera également prévue en cas de levée de l'option.

### **Renseignements :**

Mathias Magen

Tel : 04 92 40 20 10

[mathias.magen@ecrins-parcnational.fr](mailto:mathias.magen@ecrins-parcnational.fr)

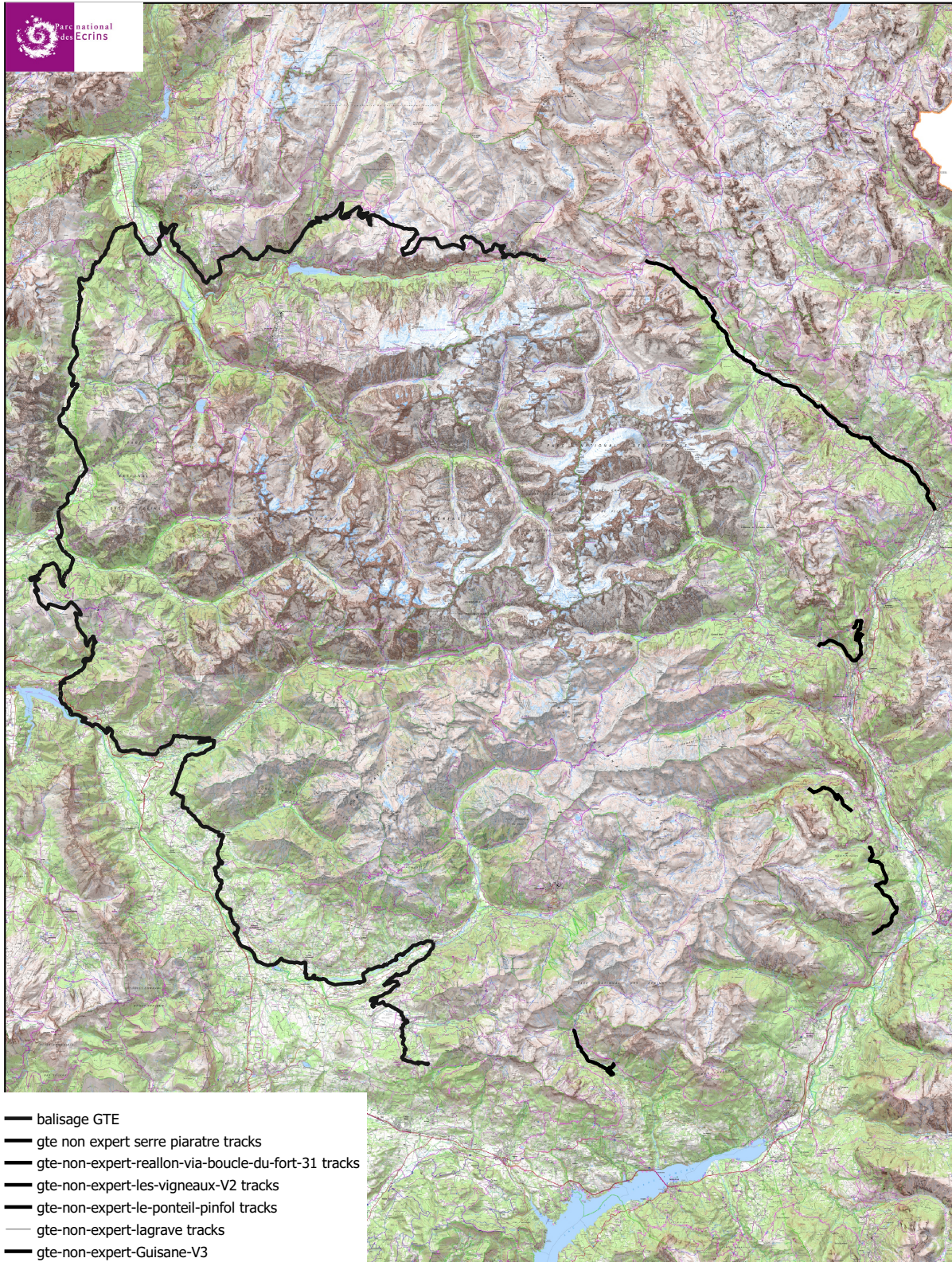
Signature et cachet

A....., le .....

Lu et approuvé

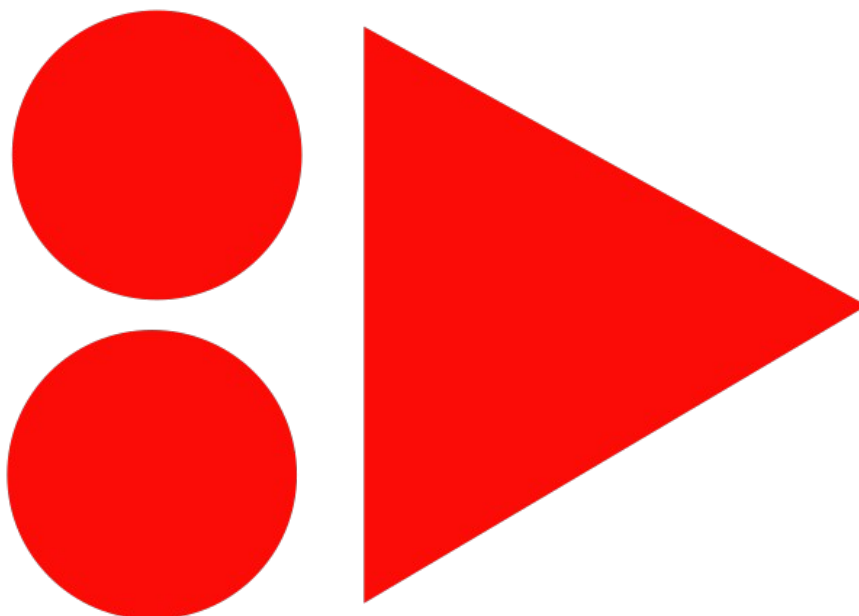
# Annexes

## Balisage Grand Tour des Ecrins et variantes AE



Exemple de balise (modèle non définitif, termes exacts à valider avant la commande)

# Grand Tour des Ecrins



Grand Tour des Ecrins